

SAINT GAL - COMMUNE

Séance du 15 décembre 2023

Membres en exercice :

7

Date de la convocation: 11/12/2023

quinze décembre deux mille vingt-trois à 20h30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GOAREGUER

Présents : 7

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Monsieur Jean-Luc GOAREGUER, Madame Elise BOUQUET, Madame Laure LAMETH, Madame Chrystel VALLY, Madame Nadine BEAUFILS, Monsieur Stéphane DIET, Monsieur René AMARGER

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Laure LAMETH

Objet : Restauration du monuments aux Morts - demande de subvention - 2023_DE_039

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que dans le cadre des travaux lancés pour la restauration de l'église, la continuité était de restaurer le monument aux Morts situé sur la place du village.

Il donne ensuite lecture des 2 devis obtenus de l'entreprise MALBREL Conservation pour la restauration de la statue du soldat.

Il demande au conseil municipal de délibérer.

Le conseil municipal :

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire.

Considérant la nécessité de maintenir ce patrimoine en bon état.

Considérant les devis présentés.

Après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter les deux devis de l'entreprise MALBREL Conservation pour un montant de 3 341,00 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter du conseil départemental une subvention pour le financement de cette opération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 18/12/2023
048-214801532-2023_DE_039-DE